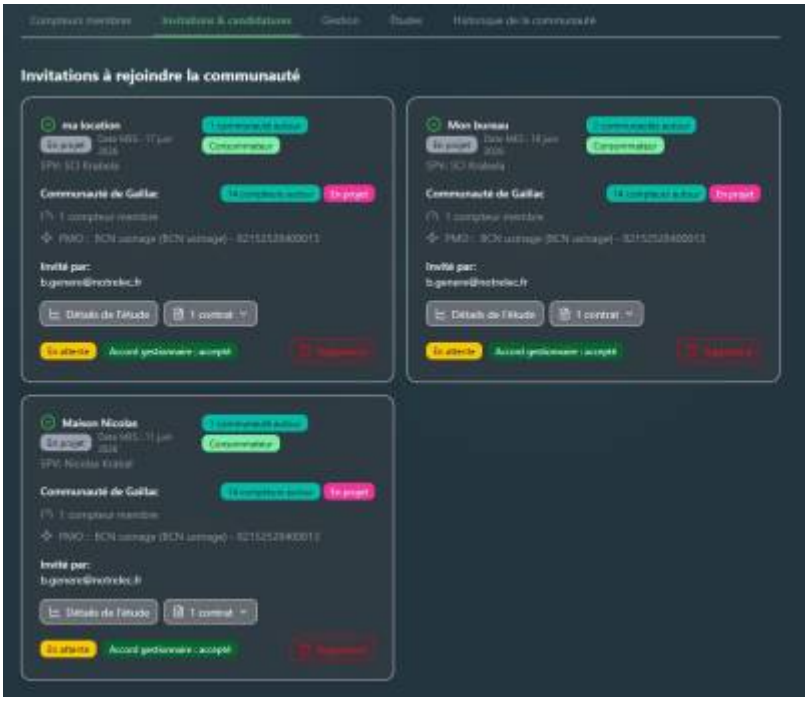
Accepter ou refuser une demande

manager, member, intégration

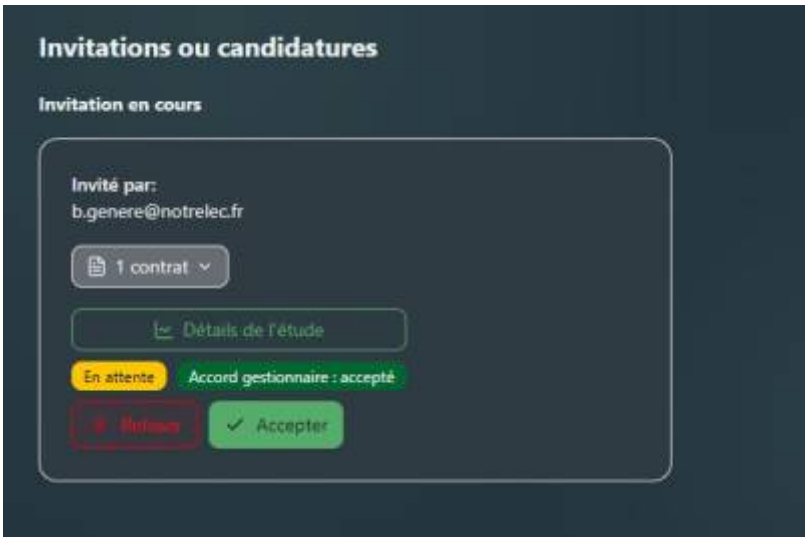
Toute invitation, candidature ou recommandation part de la page de résultats d'une étude (voir Comment fonctionne l'application §étape 4) et n'entre en vigueur que si **les deux parties concernées** sont d'accord. Cette page décrit le mécanisme de double validation, commun aux trois mécanismes d'entrée.

Où la trouver

Sur la page de détail d'une communauté, onglet **« Invitations & candidatures »**, dans le bloc correspondant (« Invitations à rejoindre » ou « Candidatures pour rejoindre »).

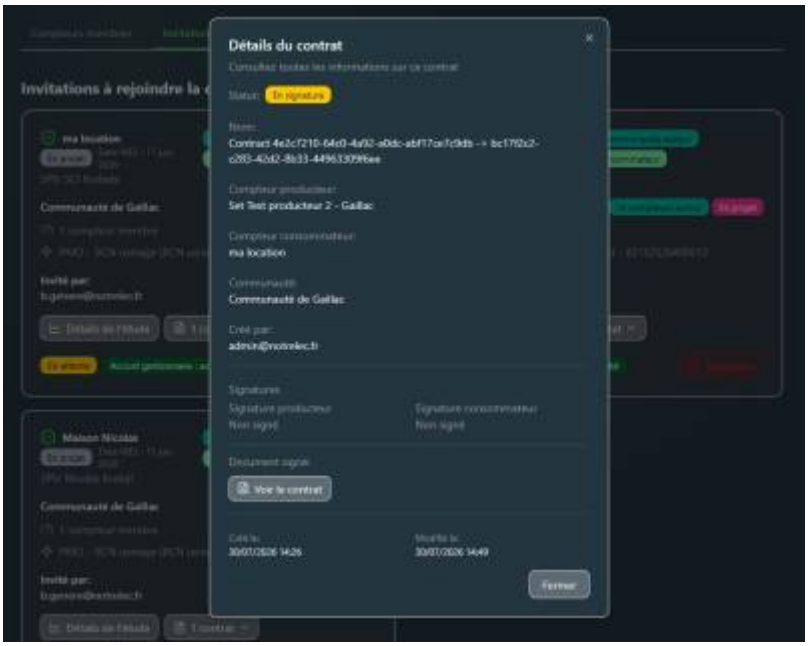


Sur le compteur invité retrouve la même demande sur sa propre fiche, section « Invitations ou candidatures ».



Comment faire

1. Ouvrez la demande depuis le bloc concerné.
2. Consultez le scénario d'étude qui l'a motivée : c'est sur ce chiffrage que vous vous prononcez, pas sur une intention abstraite.
3. Accédez au contrat de vente.





1. **Acceptez ou refusez.** L'acceptation vous permet de signer le contrat de vente. Votre décision alimente le badge **« Accord gestionnaire »** (« accepté » ou « en attente ») si vous êtes gestionnaire, ou le statut équivalent côté détenteur du compteur pour une invitation reçue.

Ce qu'il faut savoir

- **Deux informations distinctes forment la double validation** : un **statut global** (« en attente », « acceptée », « refusée », « expirée »), qui reflète la réponse de l'autre partie ; et un badge **« Accord gestionnaire »**, qui reflète la décision du gestionnaire de la communauté. Le compteur ne rejoint la communauté que lorsque les deux sont positifs.
- Le statut passe à **« expirée »** lorsque l'émetteur d'origine (le gestionnaire pour une invitation, le membre ou le courtier pour une candidature) supprime la demande avant qu'elle n'ait été traitée.
- Un bouton **« N contrat(s) »** est associé à chaque demande : il fait apparaître le statut du contrat correspondant (voir Consulter un contrat), qui suit son propre cycle de vie en parallèle de la validation.
- Cette page couvre l'invitation et la candidature. Le troisième mécanisme, la recommandation d'un courtier, se traite de la même façon : le gestionnaire l'accepte ou la refuse comme une candidature (voir Recommander un compteur à une communauté).

Selon votre rôle

- **Gestionnaire** : accepte ou refuse les candidatures et recommandations reçues ; suit la réponse du détenteur du compteur à ses propres invitations.
- **Membre** : accepte ou refuse une invitation reçue pour l'un de ses compteurs.

Retour Bienvenue sur le manuel d'utilisation Notrelec

From:
https://wiki.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
https://wiki.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/integration/accepter-refuser-demande

Last update: **2026/08/06 15:47**